

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
de la commune de BEYNAC-ET-CAZENAC

Séance du mercredi 16 novembre 2022

N° 2022/83

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 12
Représenté(s) : 2
Votants : 14

L'an **deux mille vingt-deux**, le **seize novembre** à 18 heures 30, le conseil municipal de Beynac-et-Cazenac, régulièrement convoqué par la loi, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, **à la MAIRIE, salle de réunion du conseil municipal sous la présidence du Maire**, Serge PARRE.

Date de convocation :

04/11/2022

Présents : PARRE Serge, GAUTHIER Thierry, VIGIER Florence, PEIRO Jean-Manuel, VAUCEL Francis, ROUME Jean-Michel, BENNATI Michel, THEIL Arlette, LACOMBE Marie-Cécile, RUBIO Joëlle, DEVAUX Véronique, DIOU Jean Luc.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture
le :

Absent(e) excusé(e) : BROUQUI Corinne

Procuration(s) : CHAUSSE David à ROUME JM, PERSON Eddy à BENNATI Michel

Et publication du :

Secrétaire de séance : DEVAUX Véronique

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°4 – BUDGET PRINCIPAL

Le Maire propose au conseil municipal la décision modificative n°4 qui se compose de :

- virements de crédits,
- crédits supplémentaires grâce à des recettes induites des parkings payants,
- création d'une opération 202204 « Chemin des artistes » en investissement.

Il propose au conseil diminutions et augmentations de crédits suivants:

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Désignation	DEPENSES		RECETTES	
			Diminution crédits €	Augmentation crédits €	Diminution crédits €	Augmentation crédits €
C/011 Charges à caractère général	60612	Electricité		8 000.00		
	60622	Carburant		6 200.00		
	6068	Autres matières et fournitures		10 000.00		
	61551	Matériel roulant		9 000.00		
	6168	Autres primes d'assurance		4 400.00		
	6188	Autres frais divers		2 500.00		

AR Prefecture

024-212400402-20221116-202283-DE
Reçu le 17/11/2022
Publié le 17/11/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
de la commune de BEYNAC-ET-CAZENAC

C/O12 Charges de personnel et frais assimilés	6332	Cotizat° versées au FNAL		200.00		
C/65 autres charges de gestion courante	6574	Subventions aux associations		1 700.00		
C/70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	70321	Droits de stationnement				32 000.00
	70384	Forfaits de post-stationnement				10 000.00
C/77 Produits exceptionnels	7788	Produits exceptionnels divers				7 000.00
C/013 Atténuations de charges	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel			7 000.00	
TOTAL FONCTIONNEMENT			0,00	42 000.00	7 000.00	49 000.00
TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT			42 000,00			42 000,00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,
-DECIDE de procéder aux virements détaillés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Maire, Serge PARRE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

AR Prefecture

024-212400402-20221116-202283-DE
Reçu le 17/11/2022
Publié le 17/11/2022